



# TRANSITION ENERGETIQUE & GOUVERNANCE

## 3 Enjeux

- 1 UN ENJEU ÉCONOMIQUE**  
renforcer la compétitivité de l'industrie française et diminuer la consommation de pétrole pour réduire le déficit commercial de la France
- 2 UN ENJEU CLIMATIQUE**  
préserver, voire amplifier les performances de la France en matière de réduction d'émissions de CO2 et de lutte contre le changement climatique
- 3 UN ENJEU INDUSTRIEL**  
développer et renforcer des filières industrielles d'excellence

## 3 Objectifs

- 1 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ÉNERGÉTIQUES DES TERRITOIRES**
- 2 PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE ET L'ÉGAL TRAITEMENT DES TERRITOIRES**
- 3 ASSURER UNE COHÉRENCE ENTRE LES 3 NIVEAUX DE COMPÉTENCES ÉNERGÉTIQUES : LOCAL, NATIONAL ET EUROPÉEN**

## 1 Résultat

**Une répartition  
équilibrée de la  
gouvernance de l'énergie**



# GOUVERNANCE DANS L'ÉNERGIE : OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DOIT ÊTRE PENSÉE SUR L'ENSEMBLE DES ÉNERGIES, ET LES POLITIQUES PUBLIQUES DOIVENT S'ATTACHER À RELIER LES CHOIX ÉNERGÉTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AVEC LEURS IMPACTS SUR LE CLIMAT, À L'INSTAR DES PLANS CLIMAT-ÉNERGIE.**

## **Le système électrique français a été conçu pour permettre une complémentarité**

de l'ensemble des moyens de production quelle que soit la source (renouvelable, thermique, nucléaire...) grâce au maillage complet du territoire national par les réseaux de transport et de distribution.

## **C'est ce même concept de complémentarité que l'on retrouve à l'échelon européen,**

et qui permet à la France, par le biais des interconnexions de transport, de garantir la sécurité d'approvisionnement du pays et de commercialiser son électricité auprès de ses voisins.

## **C'est aussi sur ce principe de mutualisation que repose le modèle économique du système**

assis, en partie, sur la péréquation tarifaire, c'est-à-dire l'égalité de traitement et de service entre les territoires pour tous les consommateurs.



# GOUVERNANCE DANS L'ÉNERGIE : QUELLE ÉVOLUTION POUR DEMAIN ?

**La transition énergétique doit conjuguer ...**

- **LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ÉNERGÉTIQUES DANS LES TERRITOIRES**
- **LE MAINTIEN DE LA PÉRÉQUATION TARIFAIRE QUI ASSURE LE RESPECT DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES TERRITOIRES ET LA SOLIDARITÉ NATIONALE**
- **LA PRISE EN COMPTE DES INITIATIVES LOCALES**
- **LA SÛRETÉ DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE FRANÇAIS**
- **LA PRÉSERVATION DE LA COHÉRENCE EUROPÉENNE ET NATIONALE DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE**

# LA TRANSITION ENERGETIQUE DOIT DEVELOPPER LES COMPETENCES DES TERRITOIRES EN MATIERE D'ENERGIE

La politique énergétique n'a plus vocation à rester centralisée. Plusieurs décisions peuvent relever de l'échelon local. Elles dépendent alors d'un véritable dialogue entre les territoires et l'échelon national pour maintenir cet indispensable équilibre du système électrique puisque l'électricité ne se stocke pas.

## POURQUOI DÉLÉGUER UNE PARTIE DES COMPÉTENCES ÉNERGÉTIQUES ?

### Parce que les collectivités jouent un rôle déterminant dans l'aménagement du territoire

Dans le domaine électrique, les collectivités ont la visibilité sur les espaces les mieux adaptés pour le développement des énergies renouvelables. Plus globalement dans le domaine énergétique, leurs compétences en matière de transports permettent aux collectivités de favoriser ceux qui sont propres (transports en commun, véhicules électriques et hybrides rechargeables, tramway), et d'aménager la voirie en ce sens (voies cyclables, parking en périphérie d'agglomération aux abords des transports en commun).

### Parce que les collectivités exercent une mission pédagogique de proximité

La transition énergétique sera également liée aux comportements des citoyens en termes de modes de consommation. Dans ce cadre, les collectivités territoriales ont un rôle fondamental à jouer comme pédagogue de proximité auprès des citoyens pour modifier notamment leurs comportements en matière de mobilité et promouvoir, par exemple, l'usage des transports en commun ou du co-voiturage. Plus particulièrement, dans le domaine électrique, elles ont une mission d'incitation auprès des populations pour que chacun devienne un « consommateur » responsable (par exemple, apprendre à effacer ses consommations de pointe, coordonner les usages à la production renouvelable).

### Parce que les collectivités disposent de la connaissance des enjeux locaux

La territorialité des enjeux leur permet, avec une bonne connaissance des ressources, des besoins et des contraintes pour conduire la transition énergétique, de mieux répondre aux nécessités locales.

### La transition énergétique

**doit** : étendre et renforcer les compétences des collectivités en matière :

- d'identification des potentiels territoriaux dans les énergies renouvelables
- de promotion et de planification des politiques d'efficacité énergétique
- de lutte contre la précarité énergétique
- d'éducation en matière de consommation, de formation et de sensibilisation aux enjeux énergétiques



## QUELLE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ?

Les territoires disposant déjà de compétences approfondies dans plusieurs domaines - transports, habitat, politique sociale, formation - de fortes synergies existent avec l'énergie, notamment en matière de planification et de production, d'efficacité énergétique, de lutte contre la précarité énergétique, de pédagogie sur les consommations, et d'expérimentation dans de nouvelles technologies.

### 1 LA PLANIFICATION ET LA PRODUCTION: DES PRIORITÉS NATIONALES QUI DOIVENT

#### TENIR COMPTE DES BESOINS ET DES POTENTIELS LOCAUX

Compte tenu de leur connaissance des territoires, les collectivités locales doivent être étroitement impliquées dans l'évaluation de leur potentiel énergétique, qu'il s'agisse d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, géothermie, petite hydroélectricité...) - en électricité, en chaleur et en biocombustibles - et d'énergies récupérables (déchets...).

#### DES MOYENS EXISTENT DÉJÀ AU NIVEAU LOCAL...

Les Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), ainsi que les Agences Régionales de l'Énergie, doivent être confortés et coordonnés car ils :

- renforcent les concertations régionales et locales
- constituent un bon outil pour réaliser un état des lieux des potentiels et des besoins territoriaux
- donnent de la visibilité sur l'évolution de la demande et sur le développement des ENR, à tous les investisseurs publics et privés et, notamment, aux opérateurs de réseaux pour planifier leurs investissements au plus juste

#### ...QUI DOIVENT ÊTRE AMÉLIORÉS SUR 3 ASPECTS

- un développement des analyses technico-économiques, aujourd'hui largement absentes, pour hiérarchiser les projets en fonction des spécificités régionales et locales
- un renforcement de la coordination entre SRCAE et vision nationale, notamment du point de vue du coût complet pour la collectivité
- un raccourcissement des délais de concertation et d'instruction des services déconcentrés de l'État suite à l'adoption des SRCAE. Il ne s'agit pas de rajouter une étape supplémentaire de procédures de concertation administrative, mais de rationaliser les procédures existantes. En outre, l'exercice d'actualisation des SRCAE à intervalle régulier ne doit pas conduire à un gel de ces instructions.

#### ...CAR ILS CONSTITUENT UN DIAGNOSTIC ET DES ORIENTATIONS PARTAGÉES

dans lesquels les acteurs économiques devront s'inscrire pour investir dans les productions ENR, établir les programmes d'investissements sur les réseaux (notamment à travers les schémas de raccordement), et définir la programmation pluriannuelle des investissements de production (PPI).

### La transition énergétique

**doit :** ■ conforter les SRCAE, outils de diagnostic et d'orientations partagés dans lesquels les acteurs économiques doivent s'inscrire pour investir

■ faciliter les concertations menées dans le cadre de l'élaboration des SRCAE afin d'encourager la mise en œuvre des investissements (réseaux, EnR) et la réalisation des projets

#### PRÉSERVER UN ÉQUILIBRE DE FINANCEMENT

Par ses arbitrages, l'État garantit la politique énergétique nationale tout en s'appuyant sur les orientations locales définies dans les SRCAE. Ces arbitrages doivent permettre de maîtriser l'impact sur les coûts et donc les prix payés par les consommateurs.

### La transition énergétique

**doit :** ■ préserver la cohérence nationale de la politique énergétique. Pour cela, la péréquation dans le domaine électrique, la solidarité entre les territoires, les recettes collectées nationalement (à travers les tarifs ou la CSPE) doivent être allouées selon des critères définis nationalement

■ compléter la politique énergétique nationale par des initiatives locales en cohérence avec les schémas régionaux : appels d'offres locaux, participations des territoires dans des projets de développement d'énergies renouvelables

## 2 L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN DOMAINE QUI RELÈVE LÉGITIMEMENT DES TERRITOIRES

Les efforts d'efficacité énergétique nécessitent de lourds investissements. Pour rationaliser ces dépenses, dans un contexte de raréfaction des ressources financières, les mesures les plus efficaces au moindre coût doivent être soutenues prioritairement. Dans ce ciblage des actions et des gisements d'efficacité, les collectivités ont un rôle primordial à jouer et une légitimité compte tenu de leurs compétences en matière d'aménagement urbain, de développement de l'habitat, et de pilotage des transports publics, appuyées par leur connaissance du territoire.



*La ville de Paris a mis en place un guichet unique - l'Agence Parisienne du Climat - afin d'accompagner gratuitement les habitants dans leurs actions pour réduire les consommations d'énergie.*

*Pour sensibiliser les Parisiens, elle a également mené une campagne de thermographie aérienne afin de mesurer les déperditions de chaleur des toitures de tous les bâtiments du territoire.*

### La transition énergétique

**doit :** ■ permettre aux collectivités locales de cibler les besoins et les actions d'efficacité énergétique, d'informer les clients, et de coordonner les politiques publiques

■ créer des guichets uniques locaux de l'efficacité énergétique pour coordonner les structures locales et conseiller les ménages sur les actions d'économie d'énergie les plus efficaces et les aides disponibles

## REPENSER LE FINANCEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU NIVEAU LOCAL

Le système de financement et d'incitation à l'efficacité énergétique dans son ensemble doit être mis à plat et repensé pour assurer la cohérence des politiques publiques, et l'efficacité économique et environnementale des actions. Plusieurs pistes pourraient être envisagées : une part des aides du Fonds européen de développement régional (FEDER) pourrait être attribuée aux collectivités territoriales pour des projets liés à l'efficacité énergétique. De même, l'idée de tiers investisseur pour faciliter l'accès aux banques peut également être une piste intéressante, à l'image de la banque publique KfW en Allemagne.



### La KfW, acteur du financement de l'efficacité énergétique

En Allemagne, la banque publique Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), créée en 1948 pour gérer les aides du Plan Marshall, est aujourd'hui dédiée à l'«amélioration durable des conditions de vie économique, sociale et écologique». Elle est devenue un acteur incontournable du financement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. En août 2012, la KfW a affirmé vouloir consacrer 100 Mds € durant les 5 prochaines années pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. KfW est détenue à 80 % par l'Etat fédéral et à 20 % par les Länder. Grâce à une garantie directe de l'Etat, la KfW offre des taux jusqu'à 1 % pour le financement de la transition énergétique. En France, un fonds comparable pourrait se refinancer auprès de la BEI, ou d'une banque publique française, comme la Caisse Des Dépôts et Consignations.



### 3 LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE L'AFFAIRE DE TOUS

La précarité énergétique est un phénomène qui s'accroît avec l'augmentation du prix de l'énergie et la multiplication des foyers précaires. Face à l'ampleur du phénomène, tous les acteurs doivent s'impliquer dans la lutte contre la précarité énergétique.

Pour l'UFE, l'accès à l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique sont des enjeux prioritaires et tant les fournisseurs que les distributeurs se mobilisent dans le cadre de leurs missions de service public ou de leurs politiques sociétales (participation à la détection des personnes en situation de précarité, accompagnement de dispositifs sociaux tels le programme « Habiter Mieux », tarifs sociaux, conseils sur les gestes simples d'économie).

Cette mobilisation doit se faire en lien étroit avec les collectivités locales et les partenaires locaux tels que les associations, directement concernées, qui peuvent s'appuyer sur leur connaissance du territoire et des publics à cibler, en levier de leurs politiques.

L'UFE souhaite que la lutte contre la précarité énergétique ne se limite pas à l'action des fournisseurs sur le prix de l'énergie pour les plus précaires. En liaison avec les collectivités locales et les partenaires locaux, l'accent doit aussi être mis sur une meilleure détection des situations de précarité énergétique, sur la promotion des actions préventives et/ou curatives, ainsi que l'accompagnement des consommateurs (gestes verts, actions d'isolation).

#### La transition énergétique

**doit :** renforcer et encourager les actions d'identification et de prévention de la précarité énergétique afin de compléter la politique des tarifs sociaux

#### La transition énergétique

**doit :** favoriser l'engagement des acteurs de l'énergie dans la lutte contre la précarité énergétique aux côtés des collectivités territoriales et des partenaires locaux



## 4 FORMATION, ÉDUCATION, EXPÉRIMENTATION DANS LES NOUVELLES TECHNOLOGIES : DES ENJEUX AU CŒUR DES MISSIONS DES COLLECTIVITÉS

L'enjeu de sobriété énergétique doit être au cœur des actions de formation et d'éducation pour influencer les comportements afin de mieux maîtriser la consommation, notamment en pointe.

Leur implantation sur les territoires et leurs compétences en formation peut permettre aux collectivités locales de développer des programmes d'éducation sur les enjeux énergétiques et de formation, notamment dans une logique de construction de filières industrielles.

Les Agences Locales Energie Climat, souvent mandatées par les collectivités territoriales doivent, à cet égard, continuer et développer leurs actions de formation et de sensibilisation.

### La transition énergétique

**doit :** ■ renforcer le rôle des opérateurs en tant qu'acteurs socialement responsables sur la formation et l'éducation

■ permettre le déploiement de compteurs communicants afin de mettre à disposition des ménages des informations supplémentaires sur leur consommation

Les expérimentations locales sont le champ d'application des efforts de recherche et développement des acteurs énergétiques. Elles doivent se faire avec l'appui des organismes compétents (Ademe, etc...). Néanmoins, l'UFE soutient les initiatives visant à développer les expérimentations sur les nouvelles technologies telles que les smart grids, le pilotage des usages, les démonstrateurs EnR, les véhicules électriques, la sensibilisation comportementale.

### La transition énergétique

**doit :** ■ permettre l'expérimentation locale dans l'énergie spécifiquement dans le domaine des nouvelles technologies

■ permettre aux acteurs de l'énergie d'être associés aux expérimentations locales, aux côtés des acteurs locaux, politiques et de la société civile



### Quelques expériences locales menées par les acteurs de l'énergie avec les collectivités

*Actuellement, plusieurs expérimentations sont conduites par les opérateurs de l'énergie avec les collectivités :*

► *Expérimentation sur le compteur intelligent : ERDF, GDF-SUEZ, GEG participent à Greenlys sur Lyon et Grenoble.*

► *Smart Electric Lyon, au sein du Grand Lyon, associe EDF, ERDF et de nombreux industriels français, pour impliquer les consommateurs dans la maîtrise de la demande, grâce à des actions de sensibilisation et au développement de technologies innovantes*

► *ERDF et EDF contribuent à un projet porté par la commune d'Issy les Moulineaux (Issygrid) qui vise à faire de la ville une pionnière en matière de « smart city ».*

# LA TRANSITION ENERGETIQUE DOIT MODERNISER LA GOUVERNANCE EN MATIERE D'ENERGIE, EN PRESERVANT L'EQUILIBRE NATIONAL DU SYSTEME ELECTRIQUE

## LE NIVEAU NATIONAL DOIT RESTER GARANT DE LA COHERENCE DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE

### GESTION DU SYSTEME ELECTRIQUE ET PEREQUATION TARIFAIRE : DEUX PARAMETRES FONDAMENTAUX A PRESERVER

Le système électrique est géré au niveau national, en interaction avec les pays voisins, pour des raisons techniques et économiques :

- Garantir la sécurité d'approvisionnement et une optimisation des coûts, au bénéfice des consommateurs, en foisonnant les pannes et autres aléas ainsi que les moyens pour y faire face

- Permettre une meilleure utilisation et valorisation des ressources ENR décentralisées, en foisonnant leurs variabilités dépendantes des conditions météorologiques et en mutualisant tous les sites de production

- Assurer la solidarité entre les territoires qui ont de forts gisements de production et ceux qui en ont moins, et entre ceux qui ont des comportements de consommation différents

La péréquation tarifaire est un choix réaffirmé par le législateur. Elle structure le système électrique français :

- Egalité territoriale dans l'accès à l'électricité
- Socle commun dans le prix de l'électricité (TURPE et CSPE) identique sur tous les territoires contrairement à l'eau ou aux carburants par exemple
- Rôle d'amortisseur social et de lutte contre la précarité énergétique

Ces deux axes d'organisation nationale permettent d'équilibrer les investissements industriels pour être au plus près des besoins des territoires, tout en réduisant les disparités de qualité de réseaux ou de production.

#### La transition énergétique

**doit** : prendre en compte les aspirations des collectivités locales tout en préservant l'optimisation actuelle du système électrique : la gestion de l'équilibre offre/demande doit rester au niveau national et la péréquation tarifaire doit être maintenue

### RÉGULATION : UN JUSTE ÉQUILIBRE ENTRE NATIONAL ET LOCAL

Le système actuel de régulation, assuré par la CRE, au niveau national présente de nombreux avantages. Il permet d'assurer un contrôle homogène des opérateurs énergétiques dans l'intérêt des consommateurs et des collectivités locales. Il est garant des avantages de la péréquation tarifaire.

Il peut toutefois être enrichi en prenant plus en compte, au niveau national, les intérêts locaux, grâce au développement de concertations ciblées.

#### La transition énergétique

**doit** : maintenir et conforter la régulation du système électrique au niveau national, en l'enrichissant au travers d'un renforcement de la concertation avec des représentants des collectivités locales

### POLITIQUE ENERGETIQUE : L'ETAT STRATEGUE

En France, l'Etat doit conserver les leviers de pilotage de la transition énergétique : il est le mieux placé pour définir une politique énergétique ambitieuse en tenant compte des enjeux environnementaux, industriels, économiques et sociaux, ainsi que des opportunités et des risques associés. Cette politique doit donner aux acteurs économiques un cap clair et un cadre réglementaire stabilisé.

L'Etat a besoin de l'ensemble des parties prenantes, et notamment des collectivités territoriales, pour mieux l'informer sur les opportunités et les risques, au plus près du terrain, et lui permettre de piloter au mieux la politique énergétique nationale.

C'est pourquoi, l'UFE propose des voies de modernisation de la gouvernance de la politique énergétique, s'appuyant sur plus de transparence et plus de concertation avec les acteurs territoriaux tout en maintenant le rôle essentiel de l'Etat stratège qui définit la politique énergétique du pays.

#### La transition énergétique

**doit** : conforter l'Etat dans son rôle de stratège de la politique énergétique du pays : il décide selon l'intérêt national en s'appuyant sur la concertation locale pour arbitrer



# LA GOUVERNANCE ÉNERGÉTIQUE DOIT ÊTRE MODERNISÉE AU REGARD DU RÔLE CROISSANT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## INTRODUIRE PLUS DE TRANSPARENCE

Les collectivités locales ont exprimé le besoin d'une plus grande transparence des opérateurs énergétiques dans la communication et sur la transmission de données permettant de mieux appréhender les enjeux énergétiques.



### Les conférences départementales

Les conférences départementales prévues dans le cadre de la loi NOME constituent une nouvelle opportunité de dialogue entre ERDF et ses autorités concédantes, pour optimiser leurs investissements respectifs, prioriser l'allocation des ressources en particulier pour améliorer la performance du réseau, et de garantir la pertinence et la cohérence des actions, au service de la qualité, de la sécurité et du développement du réseau.

Pour l'UFE, une attitude de coopération permanente entre les collectivités locales et les acteurs énergétiques est un des facteurs-clés de réussite de la transition énergétique.

### La transition énergétique

**doit** : permettre d'élaborer un protocole pour définir et répondre aux attentes des territoires en termes de communication et d'information de la part des acteurs énergétiques

## DÉVELOPPER LES OUTILS ET INSTANCES DE CONCERTATION

Les territoires souhaitent une plus grande concertation avec l'ensemble des parties prenantes locales (y compris les acteurs nationaux impliqués) sur les sujets énergétiques. Des initiatives récentes permettent d'avoir des instances de concertation entre les parties prenantes locales, tout en associant les représentants de l'Etat.

### La transition énergétique

**doit** : consolider dans la durée les instances de concertation locales associant toutes les parties prenantes, locales et nationales, afin d'encourager le dialogue entre les territoires et le national



### Les agences régionales de l'énergie

Les Agences Régionales de l'Énergie, qui associent les Conseils Régionaux, les Instances Territoriales et les Associations locales et environnementales, détiennent désormais un rôle majeur au service de la maîtrise des enjeux énergétiques et environnementaux dans les territoires. Elles assurent une coordination des acteurs autour des politiques énergétiques et favorisent la mise en œuvre des Energies Renouvelables et Récupérables dans les territoires. Elles conseillent les collectivités dans leurs projets liés à l'énergie et activent les relations entre élus et opérateurs énergétiques.



## CRÉER UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS ISSU D'UNE CONCERTATION LOCALE, SUR LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION NATIONALE

Les plans pluriannuels d'investissements sur les réseaux de distribution, issus d'une concertation entre territoires et maille nationale, permettraient d'orienter les investissements vers les enjeux prioritaires en matière de qualité de l'électricité. Ils donneraient une meilleure visibilité aux gestionnaires de réseau pour programmer leurs investissements. Cette concertation pourrait être réalisée au sein d'instances locales, comme, par exemple, les conférences départementales ou d'autres instances de concertation à des mailles différentes.

De tels plans sont à construire en cohérence avec les schémas régionaux de raccordement aux réseaux des EnR.

Ce dispositif semble pertinent et applicable pour ERDF dont les coûts servent de référence à la fixation du TURPE. En revanche, il devrait être aménagé pour les entreprises locales de distribution (ELD) qui ne répondent pas à la même logique économique et dont les zones de dessertes sont limitées à un niveau infra départemental.

### La transition énergétique

**doit** : conduire à des plans pluriannuels d'investissements d'ERDF sur les réseaux de distribution issus d'instances locales de concertation, soumis à une consolidation et à un arbitrage au niveau national

## PERMETTRE AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES DE PARTICIPER À LA GOUVERNANCE ÉNERGÉTIQUE

Une implication des acteurs économiques dans des organisations publiques, telles que l'ADEME, doit permettre une meilleure prise en compte des enjeux industriels et économiques dans la gouvernance énergétique.

Un comité stratégique adossé au Conseil d'Administration de l'ADEME pourrait être créé pour associer ces acteurs aux décisions stratégiques de l'agence.

### La transition énergétique

**doit** : soutenir la création d'un Comité stratégique au sein de l'ADEME, avec la participation des acteurs économiques dans ce Comité rapportant au Conseil d'administration de l'ADEME



### L'agence allemande pour l'énergie, une gouvernance élargie

En Allemagne, la gouvernance de certaines agences est élargie aux acteurs économiques, comme la Deutsche Energie Agentur (DENA), détenue à 50% par la République fédérale d'Allemagne et à 50% par des banques (Groupe bancaire KfW, Allianz SE, Deutsche Bank AG, DZ BANK AG).



# LA TRANSITION ENERGETIQUE DOIT INTEGRER LA DIMENSION EUROPEENNE DANS LA REPARTITION DES COMPETENCES

## POURQUOI ?

### PARCE QUE L'EUROPE JOUE UN RÔLE ESSENTIEL DANS L'ORGANISATION DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE.

L'interconnexion à l'échelle européenne des réseaux électriques permet d'assurer l'équilibre offre-demande par la synergie entre les différents mix électriques européens et les différences de consommation sur la plaque européenne. A ce titre, les interconnexions sont nécessaires pour optimiser le développement de la production des énergies renouvelables intermittentes et des moyens de stockage à y associer.

### PARCE QUE DE NOMBREUX TEXTES EUROPÉENS RÉGISSENT DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX, CONCURRENTIELS ET FAÇONNENT LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE

(codes réseaux, engagements « 3x20 », marché ETS, règles du marché intérieur).

Pour prendre en compte la pénétration de plus en plus significative des EnR dans les différents mix européens, les modalités d'organisation de l'Europe de l'énergie et sa gouvernance devront être aménagées.

### PARCE QUE, DU FAIT DE SA POSITION GÉOGRAPHIQUE, LA FRANCE EST AU CŒUR DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE EUROPÉEN INTERCONNECTÉ

Les gestionnaires de réseau de transport d'électricité se sont positionnés comme architectes et facilitateurs pour la mise en œuvre du marché intérieur de l'électricité respectueux notamment de la sécurité d'approvisionnement.

### PARCE QUE ENTSO-E (EUROPEAN NETWORK OF TRANSMISSION SYSTEM OPERATORS FOR ELECTRICITY) EST UNE INSTITUTION CRÉÉE PAR LE « TROISIÈME PAQUET ÉNERGIE » ET REGROUPE TOUS LES GESTIONNAIRES DE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ EUROPÉENS, DONT RTE,

afin de répondre à la nécessité de créer un véritable réseau de l'électricité. ENTSO-E est responsable de l'élaboration du plan décennal européen de développement de réseau (TYNDP- Ten Year Network Development Plan) qui présente la vision commune des besoins en matière d'infrastructures européennes. Il est construit en totale cohérence avec le schéma décennal de développement de réseau en France.

### PARCE QUE LA MISE EN ŒUVRE DE CES INFRASTRUCTURES, NÉCESSAIRES POUR ASSURER L'INSERTION DES ENR ET LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT, EXIGE UN EFFORT MASSIF D'INVESTISSEMENTS

qui ne pourra être réalisé que par une évolution significative du cadre de planification et des délais d'instruction des autorisations administratives pour les infrastructures de réseau nécessaires.

## La transition énergétique

**doit :** ■ intégrer le rôle de l'Europe en matière de sécurité d'approvisionnement énergétique

■ promouvoir auprès des instances européennes la nécessité de donner plus de visibilité et de cohérence entre les réglementations, afin de faciliter la planification des investissements par les opérateurs



[www.ufe-electricite.fr](http://www.ufe-electricite.fr)  
[blog-transitionenergetique.fr](http://blog-transitionenergetique.fr)  
Twitter : @ufelectricite

Contact :  
Anne CHENU  
01.58.56.20.81  
[anne.chenu@ufe-electricite.fr](mailto:anne.chenu@ufe-electricite.fr)  
3, rue du 4 septembre  
75002 Paris  
+33 (0)1.58.56.69.00  
[communication@ufe-electricite.fr](mailto:communication@ufe-electricite.fr)